

Les opérateurs historiques réclament la fin de la régulation

Le lobby des opérateurs historiques européens repart en guerre contre la régulation. Réunis au sein de l'Etno (European Telecom Network Operators Association), les France Télécom, Deutsche Telekom et autres Telefonica demandent à la Commission européenne de revoir les règles du jeu du marché.

Depuis 2003, le cadre réglementaire impose une régulation afin de permettre à la concurrence de s'installer. Illustration la plus flagrante: l'obligation faite aux opérateurs de partager leurs réseaux, permettant par exemple le dégroupage pour les accès ADSL et donc les baisses de prix pour le consommateur final. Mais aujourd'hui, l'Etno estime que c'est au marché de s'auto-réguler. Car les opérateurs historiques sont en passe de réinvestir fortement sur les réseaux pour justement prendre une longueur d'avance sur une concurrence de plus en plus acharnée. Ainsi, Deutsche Telekom prévoit d'investir 3 milliards d'euros dans la fibre optique. De son côté, France Télécom a également annoncé qu'il déploierait progressivement un réseau lui aussi en fibre optique (cf. nos articles). Mais les opérateurs n'entendent pas partager ces nouveaux réseaux avec la concurrence. C'est une volonté clairement affichée par Didier Lombard, président de France Télécom. Il souhaite que les marchés émergents, ne soient pas « *sur-régulés* », sous peine d'entraver le développement technologique et commercial de l'opérateur. De son côté, le gouvernement allemand, en ligne avec les souhaits de Deutsche Telekom, a publié un projet d'amendement stipulant que les « *nouveaux marchés ne doivent pas être soumis à une régulation inappropriée* ». « *Si les opérateurs historiques savent d'avance qu'il leur faudra partager avec leurs concurrents les nouveaux tuyaux, dans lesquels ils investissent des sommes importantes, ce n'est pas très encourageant* », explique un proche du dossier cité par la Tribune. Pourtant, le régulateur ne l'entend pas de cette oreille. « *Un scénario de développement de fibre dont les modalités conduiraient, de droit ou de fait, à une re-monopolisation du marché du haut débit professionnel, ne serait pas conforme aux objectifs fondamentaux de la régulation. A moyen terme, tant les entreprises individuellement que la compétitivité de la France dans son ensemble, en paieraient le prix. Pour la clientèle résidentielle, le marché semble nettement moins mûr* », explique-t-il. La balle est maintenant dans le camp de la Commission européenne qui doit se prononcer avant la fin de l'année. Le cadre réglementaire pourrait être modifié, ainsi que la liste des marchés encadrés. Mais comme le souligne le quotidien, l'Europe ne souhaite pas ouvrir la porte à la constitution de nouveaux monopoles, y compris dans la fibre. Une position qui pourrait retarder les investissements des opérateurs.